



CONSULAT GENERAL DE FRANCE  
DJEDDAH – ARABIE SAOUDITE

Djeddah, le 30 octobre 2018

## Procès-verbal

### Conseil consulaire du lundi 22 octobre 2018

Le conseil consulaire de Djeddah s'est réuni au Consulat général de France à Djeddah sous la présidence du Consul général.

La séance s'est ouverte à 14h00.

Etaient présents :

M. Mostafa MIHRAJE, consul général, président du conseil consulaire ;  
M. Mazen HAKKI, conseiller consulaire ;  
Mme Chantal CAETANO, conseillère consulaire ;  
M. Bernard LEHUCHER, consul adjoint ;  
Mme Brigitte DAENS, agent consulaire ;  
M. Mohamed CHOKRI, agent consulaire, secrétaire de séance.

Etait excusée :

Mme Nadia CHAAYA, vice-président du conseil consulaire, qui a donné sa procuration à Mme Chantal CAETANO.

Le président ouvre la séance à 14h, constate que le quorum est atteint et rappelle l'ordre du jour

#### **1) La communauté française.**

- Les statistiques actualisées concernant la communauté française sont rappelées :

Le nombre d'inscrits au Registre pour la circonscription de Djeddah s'élève à 3003 personnes, 2822 inscrits au registre des français et 181 inscrits au registre de protection (ayant-droits de français).

Ce nombre est en légère baisse par rapport à celui de l'année précédente à la même période qui s'élevait à 3085 personnes (-2,66%).

Sur ces 3003 personnes, figurent 1163 mineurs (39%).

En termes de répartition géographique, le nombre d'inscrits se décompose de la manière suivante :

- 1733 personnes résident à Djeddah dont 32% de mineurs.
- 613 personnes résident à Médine dont 55% de mineurs.
- 344 personnes résident à La Mecque dont 53% sont des mineurs.

Ces 3 villes totalisent 2690 personnes inscrites, soit 90% des personnes inscrites au registre pour la circonscription. En y ajoutant les inscrits de Thuwal, à proximité de Djeddah et intégrant l'université de KAUST (187 personnes), on atteint 2877 personnes soit 95% des inscrits.

M. HAKKI souligne que la baisse des effectifs de l'Ecole française internationale de Djeddah n'implique pas forcément une baisse des effectifs de la communauté française puisque l'école accueille de nombreux francophones non français.

Mme CAETANO note qu'il y a de plus en plus de personnes qui rapatrient leur famille en France en demeurant à Djeddah en célibat géographique.

- Les dossiers de bourses scolaires ont concerné, pour la 1<sup>ère</sup> commission des bourses, 63 enfants.
- Le conseil consulaire protection et action sociale (CCPAS) a été saisi d'un seul dossier concernant une allocation enfant handicapé.

Les échanges sur ce point ont donné l'occasion à M. HAKKI de se réjouir que la communauté française n'est pas une communauté à problèmes. Le Consul général confirme en précisant que, s'il y avait des difficultés ici et là, on n'avait pas connaissance de cas de détresse sociale chronique chez nos compatriotes, de même qu'il n'y a actuellement pas de français détenu dans la circonscription. Un appel a été lancé pour que les conseillers consulaires, par leur connaissance de terrain, signalent au Consulat les cas difficiles dont ils auraient à avoir connaissance.

- M. HAKKI souhaite évoquer le dispositif STAFE (soutien au tissu associatif des Français de l'étranger) et regrette l'échec du seul projet présenté à Djeddah (organisation d'un concours d'éloquence). M. LEHUCHER note que la principale difficulté consiste à trouver un support associatif répondant aux critères du STAFE et disposé à porter le projet. Le Consul général indique que ce premier dossier n'avait pas abouti certainement à cause d'une préparation insuffisante et propose de mobiliser les acteurs associatifs pour le prochain exercice dès le lancement de la campagne.

## **2) Tournées consulaires**

Le Consul général a fait part des visites consulaires qu'il a pu effectuer depuis sa prise de fonction en janvier dernier, notamment à La Mecque, Médine, Yanbu, Al Baha, Taïef, Abha

et Khamis Musheit. A chacun de ses déplacements, il rencontre les compatriotes pour s'enquérir de leur situation. Il en ressort globalement qu'il s'agit d'une communauté de travail (et marginalement d'études), mais qui n'exprime pas, à ce stade, de préoccupation sécuritaire.

Lors de ses visites à La Mecque et à Médine, c'est principalement le problème de la scolarisation qui a été soulevé par les ressortissants français. Pour La Mecque, à 1h30 de l'Ecole française internationale de Djeddah, l'une des solutions pourrait être le transport collaboratif entre parents. La situation est plus compliquée à Médine, beaucoup trop éloignée, et ne disposant pas non plus d'établissement français ou francophone, les parents n'ont d'autre solution que d'opter pour le CNED.

M. HAKKI rappelle qu'un accord avait été trouvé avec une école de Médine qui a mis un local à disposition pour des cours selon le système CNED mais n'a duré qu'une seule année et n'a pas été reconduit. Il dit avoir également rencontré le président de *Scholae Mundi* qui serait intéressé par le projet d'ouvrir des écoles françaises privées en Arabie Saoudite.

### **3) Sécurité**

Le président rappelle la tenue du comité de sécurité qui s'est tenu la veille (21 octobre). Si le pays est relativement sûr, il faut rester discret, éviter les rassemblements et demeurer discret en toutes circonstances, notre pays pouvant être une cible compte tenu de notre engagement dans les crises régionales et la lutte contre le terrorisme.

Afin de garantir au mieux la sécurité des français et de leurs ayant-droits, le Consulat s'est employé à mettre à jour son plan de sécurité et à former ses agents à la gestion de crise. Cette démarche de pure préparation témoigne de la priorité donnée par le Consulat général aux questions de sécurité et n'est pas liée à un quelconque contexte particulier.

M. HAKKI estime que la communauté française n'est pas suffisamment informée sur les chefs d'îlots. Mme CAETANO indique que certains chefs d'îlots n'ont pas conscience de leur rôle. Le président rappelle que des actions seront engagées pour impliquer davantage les chefs d'îlots, notamment à travers des réunions de travail thématique.

### **4) Commémorations du Centenaire de l'Armistice du 11 novembre**

Le président donne des précisions sur le projet de programme commun, élaboré en collaboration avec les représentations présentes à Djeddah. Ce programme est composé de 3 séquences :

- Le matin : commémoration au cimetière des non-musulmans avec les Consuls généraux allemands, britannique, américain, italien, sénégalais et guinéen.
- A 14h00 : programme commémoration à l'école française avec la participation des écoles allemande, anglaise, italienne, sénégalaise et guinéenne.
- Le soir : évènement à la Résidence avec une exposition photo franco-américain sur la Grande Guerre, une chorale des écoles internationales, se terminant par l'hymne à la Joie.

### **5) Point sur l'école française internationale de Djeddah (EFID)**

- Le président indique qu'après les préoccupations du printemps dernier concernant les effectifs de l'établissement, 209 élèves «étaient inscrits à la rentrée de septembre. Il est à rappeler que si l'EFID scolarisait 1400 élèves il y a 2 ans, le budget de l'établissement était calculé pour 1000 élèves seulement compte tenu de départ de nombreuses familles dans la cadre de la saoudisation des emplois et l'instauration de nouvelles taxes sur les étrangers.

- Une section théâtre a vu le jour cette année, une section américaine sera ouverte l'année prochaine.

- Sur le projet de déménagement vers le nouveau site, le président informe le conseil consulaire sur les dernières étapes et les démarches en cours de finalisation devant permettre à l'établissement d'obtenir le permis d'exploitation par le ministère de l'Education (passage de la Défense civile, branchement électrique, accès routier...).

M. HAKKI exprime ses réserves sur la faisabilité du projet en tant qu'ingénieur, mais souligne en même temps que la gestion de l'EFID a été citée en exemple lors de la récente l'Assemblée des Français à l'étranger.

## **6) Elections**

Le président rappelle que 2019 sera une année électorale (élection européenne) et indique que des informations plus précises seront communiquées une fois le calendrier des préparatifs sera communiqué par Paris.

## **7) Français vulnérables**

Le président rappelle qu'un travail pourrait être mené pour identifier parmi les Français ceux qui pourraient se trouver en situation de vulnérabilité et qui nécessiteraient une aide ou intervention particulière. Une fois vérifié le cadre légal de cette action, ce projet serait mené en lien avec les conseillers consulaires compte tenu de leur connaissance de terrain.

## **8) Idée d'un consul honoraire à Médine**

M. HAKKI rappelle que depuis quelque temps, l'idée de disposer d'un consul honoraire à Médine a été évoquée mais sans pouvoir aboutir. Il suggère que l'idée puisse être examinée à nouveau. Il indique qu'il a en tête quelqu'un qui pourrait être intéressé.

Le président estime que le nombre de nos compatriotes à Médine (613) et la distance de cette ville par rapport à Djeddah (400 km) justifie en effet qu'on doive se pencher sur la question. Il conviendrait cependant, et avant de proposer le candidat à nos autorités, de vérifier que le candidat réponde bien aux critères et que nos attentes soient bien comprises.

## **9) Questions diverses**

M. HAKKI souhaite faire un retour sur la 29e session plénière de l'Assemblée des Français de l'étranger qui s'est tenue du 1er au 5 octobre 2018. Il estime que le travail de l'AFE est malheureusement méconnu et souhaiterait que les français puissent mieux connaître cette instance chargée de les représenter et de travailler sur leurs problématiques.

En réponse à une question de M. Mazen HAKKI concernant l'utilisation du site du Consulat par les conseillers consulaires, le président rappelle que l'utilisation du site internet du poste est très encadrée mais qu'une réponse serait apportée après vérification. *(Ps. Postérieurement à la réunion, un mail a été adressé aux conseillers consulaires leur indiquant que selon les instructions, le site internet du consulat ne peut que présenter les conseillers consulaires aux Français de la circonscription, ce qui est le cas aujourd'hui. Il ne peut, en revanche, héberger d'autres informations des conseillers consulaires, ni même un lien hypertexte vers leurs sites personnels).*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 16h10.

*[Compte-rendu relu par les conseillers consulaires présents à la réunion]*